ABELHA
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 €
Siège social : 5 rue du Brachois - 08300 AVANÇON
920 084 548 RCS SEDAN

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.321 € de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice.....	3.321 €

Affectation

Au compte « Report à nouveau » débiteur.....	3.321 €	
Lequel sera ramené de -3.225 € à -4 €		
Totaux	**3.321 €**	**3.321 €**

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Vote de l'assemblée générale annuelle du 24 juin 2026 :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le président.

